

Cotentin. 500 000 euros de travaux pour construire deux nouvelles classes dans cette école

Des travaux de construction de deux nouvelles classes ont démarré à l'école Le Chat perché de La Haye (Manche). Le nouveau bâtiment devrait être prêt à la rentrée 2024-2025.



Une vue d'artiste du projet.

À l'école Le Chat perché de La Haye (Manche), les travaux de construction de deux nouvelles classes ont commencé. Ce chantier a pour objectif de remplacer les anciens bâtiments, déconstruits, car ils ne répondaient plus aux normes en vigueur.

Un projet de 500 000 € HT qui bénéficie, pour l'instant, d'une aide de l'État à hauteur de 233 186 €, avec l'attribution de la DETR. La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) est une subvention, attribuée par le préfet pour financer des projets. Ces projets doivent répondre à des

critères démographiques et financiers, et entrer dans des catégories d'opérations prioritaires, fixées par une commission départementale.

[Cotentin. Des travaux entrepris pour la sécurité de cette école](#)

Sept entreprises mobilisées pour la construction

L'école publique étant une priorité pour les élus, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte mandataire, Bouteloup Architecture de Carentan-les-Marais.

Sept entreprises, dont deux locales, assureront la construction. La menuiserie Daniel Lepetit de [La Haye](#) assurera tout ce qui est charpente, ossature bois, menuiseries extérieures et bardage, tandis que le lot électricité, courants forts et faibles a été confié à l'entreprise [Billard Énergies de Saint-Sauveur-de-Pierrepont](#).



Dans la cour de l'école, les engins sont au travail.

Le nouveau bâtiment prêt pour la prochaine rentrée

La Ville de [La Haye](#), qui s'est engagée avec les entreprises pour les publics les plus éloignés de l'emploi, a réservé pour ce chantier 175 heures de travail à des personnes, en insertion

professionnelle.

Le chantier a débuté, les élèves des classes de CM1 et CM2 devraient intégrer le nouveau bâtiment, à la rentrée prochaine de 2024-2025.

De notre correspondante Sylvie LALLEMAND